

**ARRETE de VOIRIE portant  
PERMIS de STATIONNEMENT  
N° 2023/PM/039**

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande présentée le : 15 Mars 2023  
Par : l'entreprise DECOROTEL RENOVATION pour des travaux de rénovation au  
4 rue Lucien Cassagne du 20 Mars au 16 Avril 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules et des piétons  
pendant les travaux de rénovation au 4 rue Lucien Cassagne du 20 Mars au 16  
Avril 2023,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux de rénovation au 4 rue Lucien Cassagne du 20 Mars au 16 Avril 2023,

le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- Dépose d'une benne et matériaux sur le trottoir devant le n° 4 rue Lucien Cassagne. L'ensemble sera cloisonné à l'aide de grille de chantier. Les piétons devront être invités à circuler sur le trottoir d'en face.

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- l'entreprise DECOROTEL RENOVATION

Fait à CARBONNE,  
Le 16 Mars 2023

Le Maire  
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*